Soixantième année. - N ° 184 A Vendredi 25 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2788

38 – ISÈRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Jugement d'ouverture

Date : 16 septembre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
987 877 875 RCS Grenoble.
ANTECIME ORTHOPEDIE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : la fabrication et la vente, la réparation et l'entretien d'orthèses et de prothèses ainsi que de tous appareillages d'aide technique, et plus particulièrement de semelles orthopédiques et bas de contention, ainsi que l'adaptation de chaussures de ski de fond, bootfitting. la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..
Adresse : 9, rue de Longifan, 38530 Chapareillan.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 4 septembre 2026, désignant liquidateur Maître Serrano Philippe 15 chemin de Malacher Immeuble le Binôme Bâtiment a 38240 Meylan. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.